

A S S E M B L É E N A T I O N A L E

X I I I ^e L É G I S L A T U R E

Compte rendu

Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République

- Examen, en application de l'article 88 du Règlement, des amendements à la proposition de loi relative aux mesures conservatoires en matière de procédures de sauvegarde, de redressement judiciaire ou de liquidation judiciaire et aux biens qui en font l'objet (n° 4411) (Mme Françoise Guégot, rapporteure)..... 2

Mardi

28 février 2012

Séance de 21 heures 15

Compte rendu n° 44

SESSION ORDINAIRE DE 2011-2012

**Présidence
de M. Jean-Luc
Warsmann,
*Président***



La séance est ouverte à 21 heures 15.

Présidence de M. Jean-Luc Warsmann, président.

La Commission examine, en application de l'article 88 du Règlement, les amendements à la proposition de loi relative aux mesures conservatoires en matière de procédures de sauvegarde, de redressement judiciaire ou de liquidation judiciaire et aux biens qui en font l'objet (n° 4411) (Mme Françoise Guégot, rapporteure)

Avant l'article 1^{er} :

*La Commission **repousse** l'amendement n° 1 de M. Jean-Michel Clément.*

Article 1^{er} (art. L. 621-2 du code de commerce) : *Mesures conservatoires applicables aux extensions de procédures :*

*La Commission **repousse** les amendements n^{os} 10 de M. Jean-Paul Lecoq et 2 de M. Jean-Michel Clément.*

Article 2 (art. L. 631-10-1 [nouveau] du code de commerce) : *Mesures conservatoires applicables en cours de redressement judiciaire aux biens des dirigeants de droit ou de fait à l'encontre desquels une action en responsabilité pour faute a été introduite par l'administrateur ou le mandataire judiciaire :*

La Commission est saisie de l'amendement n° 4 de M. Jean-Michel Clément.

Mme la rapporteure. Défavorable en l'état, mais l'idée d'un sous-amendement pourrait être examinée en vue de la séance publique.

*La Commission **repousse** l'amendement n° 4 de M. Jean-Michel Clément, ainsi que l'amendement n° 3 de M. Jean-Michel Clément également.*

Article 4 (art. L. 663-1-1 [nouveau] du code de commerce) : *Cession judiciaire des actifs faisant l'objet des mesures conservatoires :*

*La Commission **repousse** l'amendement n° 12 de M. Jean-Paul Lecoq.*

Après l'article 4 :

*La Commission **repousse** l'amendement n° 14 de M. François Hollande.*

Avant l'article 5 :

*La Commission **repousse** les amendements n^{os} 9 et 7 de M. François Hollande.*

Titre :

*La Commission **repousse** l'amendement n° 6 de M. François Hollande.*

La séance est levée à 21 heures 30.

Membres présents ou excusés

Présents. - M. Étienne Blanc, M. Claude Bodin, Mme Françoise Guégot, M. Philippe Houillon, M. Daniel Paul, M. Patrice Verchère, M. Jean-Luc Warsmann

Excusés. - M. Jacques Alain Bénisti, M. Dominique Bussereau, M. Guy Geoffroy, Mme Marietta Karamanli